



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ..... Déclare sur l'honneur :

- Ne participer que 2 fois par an, au plus, à ce type de manifestation.
- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Si je suis commerçant, être soumis au régime de l'article I 310-2 du Code du Commerce et tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce vide grenier et en accepter les termes.
- Savoir que tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Récupérer les invendus et autres détritiques avant de partir afin de laisser la voirie propre.

Fait à ..... Le .... / ... 2021

Signature précédée de  
« Lu et approuvé »

*Bulletin d'inscription disponible, en version papier chez les commerçants partenaires de Seignelay à partir du 12 juillet 2021 ou en téléchargeant sur le site de la Mairie de Seignelay*  
[www.seignelay.fr](http://www.seignelay.fr)

Une permanence sera assurée de 16H A 18H AU STAND INSTALLE AVENUE DE LA RENAISSANCE à l'entrée du vide grenier afin de récupérer le badge qui permet l'accès au vide grenier. Sinon récupérer le badge le dimanche matin.

-  
POUR CETTE ANNEE RESERVATION OBLIGATOIRE POUR LE 12 AOUT 2021  
INCLUS.

POUR LES PROFESSIONNELS DES METIERS DE BOUCHE OBLIGATION DE SE RENSEIGNER AVANT DE RESERVER AUPRES DU PRESIDENT DE L'ALDS AU 0629717474 POUR CONFIRMATION.  
BON VIDE GRENIER  
LE COMITE D'ORGANISATION.